

/LE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

SECRET N° 86-248 du 19 Juin 1986

Portant nomination des Membres et du  
Président du Conseil d'Administration de  
la Régie de Ravitaillement des Navires  
(RAVINAR)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N°84-476 du 17 Décembre 1984 portant attributions, Organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- VU la loi N°82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le Décret 85-551 du 26 Décembre 1985 portant création et approbation des statuts de la Régie de Ravitaillement des Navires (RAVINAR) ;

Sur proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 16 Avril 1986 ;

SECRET :

Article 1er.- Les Camarades dont les noms suivent sont nommés  
Membres du Conseil d'Administration de la Régie de Ravitaillement  
des Navires (RAVINAR) :

... /...

- AGUENOU Benoit : Commissaire de Police, Directeur Général Adjoint du Ministère, Représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale.
- JOHNSON D. Léonard : - Administrateur Civil, Directeur des Etudes et de la Planification représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale.
- GAYE Julien : Ingénieur Démographe, Chef Section Analyse et Publication au Bureau Central de Recensement à l'Institut Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), représentant le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique.
- DAMIEN Mohamed : Administrateur des Douanes, représentant le Ministre des Finances et de l'Economie.
- HOUSSA Pierre-Claver : Professeur de Collège d'Enseignement Moyen Général (CEMG), Directeur Général de la Loterie Nationale du Bénin, Représentant le Ministre des Finances et de l'Economie.
- NOUTSOUGAN Olivier : Inspecteur du Travail en Service à la Direction des Etudes et de la Planification, représentant le Ministre du Travail et des Affaires Sociales
- ADEKPEDJOU Wassi : Administrateur du Commerce, Chef Service Règlementation et Echanges à la Direction du Commerce Extérieur. Représentant le Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme.
- AIDJINOUE Etienne : Représentant du Comité de Défense de la Révolution (CDR).
- MARIANO Gabin : Représentant du Comité de Défense de la Révolution (CDR).
- ACCROMBESSI Christophe ( )
- CODJIA Désiré ( ) Représentant du
- TCHEKA Raphaël ( ) Comité Syndical d'Entreprise
- AHOUANSSOU Alexis : Agent Maritime, Directeur Représentation Maritime (C.B.NAM) Représentant le Ministre de l'Equippement et des Transports
- WETOHOSSOU Firmin : Pilote, Commandant du Port Autonome de Cotonou ; Représentant le Ministre de l'Equippement et des Transports

Article 2.- Le Camarade AGUENOU Benoît est nommé Président du Conseil d'Administration de la Régie de Ravitaillement des Navires (RAVINAR).

Article 3. - Sauf indications expresses et contraires des Organismes mandants les successeurs des Administrateurs susdésignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 19 Juin 1986

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHARGE  
DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE  
ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE,

LE MINISTRE DES FINAN-  
CES ET DE L'ECONOMIE,

Edouard ZODEHOUGAN.-

Hospice ANTONIO.-

AMPLIATIONS : PR 8 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 6 MISPAT ET MFE 8 Autres  
Ministères 13 SGCEN 4 SPC 2 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 2 IGE et ses sections  
4 DCCT GCON ONEPI 3 BM DAN 4 BM-UNB-FASJEP 6 DB-DSDV-DTCP DI 10  
CCIB 2 PAC 1 COBENAM 1 RAVINAR 20 SONATRAC 1 DMT 1 JORPB 1.-